

L'apport de la CM dans la formation des Prêtres

Fenelon Castillo Arce, CM

Introduction

Parler de l'apport de la Congrégation de la Mission dans la formation des prêtres, c'est parler de quelque chose qui existe dans notre communauté depuis son origine, puisqu'elle a été fondée dans ce but. La tentation est grande de se dire qu'il s'agit d'un objectif secondaire qui, dans une certaine mesure, découle de la finalité première et fondamentale. Lues de manière superficielle, les propres paroles de saint Vincent pourraient d'ailleurs nous conduire à cette interprétation. Mes commentaires sur le sujet vont nous sortir de cette erreur pour nous conduire à la vérité historique et au véritable objectif.

1° L'ancêtre se devine déjà dans la vie de Vincent de Paul

Clichy, à l'époque, petit village près de Paris, fut la première vraie paroisse de Vincent de Paul. Avec ses 600 âmes, on n'en parlerait même pas aujourd'hui si l'impétueux Gascon n'y avait débuté en tant que prêtre de 1612 à 1613¹.

Eh bien, les premières années de son service pastoral laissent déjà apparaître les lueurs de ce ministère que certains n'ont pas observé avec suffisamment d'attention. Vincent s'est occupé à cette époque de créer un groupe composé d'une douzaine de jeunes gens candidats au sacerdoce ; parmi eux, Antoine Portail, déjà d'une grande discrétion. Portail fera partie du premier petit noyau de missionnaires ; il sera le fidèle disciple de Vincent, le premier « Directeur » des Filles de la Charité. Il mourra en 1660, quelques mois avant le maître qu'il admirait tant. A noter que ceci a lieu en 1612, soit cinq années avant l'intuition de Folleville, avec le sermon de la confession générale et les premières missions.

¹ Le droit de propriété lui-même s'est étendu et fut appliqué de fait dans certaines actions canoniques jusqu'en 1626.

Bien des années plus tard, en 1658, nous entendrons le Fondateur déclarer : « *Ainsi au commencement notre petite Compagnie ne s'occupait qu'à son avancement spirituel et à évangéliser les pauvres. (...) Dieu a permis qu'en nos commencements il n'a paru que cela ; mais, dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses* »².

Nous pouvons comprendre alors que ce qu'il a expliqué et pleinement développé en 1658 avec déjà un charisme de congrégation, avait commencé à germer dans son âme apostolique à Clichy et avant la naissance de la Congrégation (en 1617 et 1625). En réalité le noyau existait déjà et n'a fait que se déployer plus tard.

A travers ses propres explications, saint Vincent nous fait comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de chronologie mais bien de théologie biblique inscrite dans la dynamique même de la Révélation de Dieu. C'est ainsi que s'expliquent les propos qu'il tient plus loin, lors de la même Conférence : « *On peut dire que venir évangéliser les pauvres ne s'entend pas seulement pour enseigner les mystères nécessaires à salut, mais pour faire les choses prédites et figurées par les prophètes, rendre effectif l'Évangile* ». Pour « rendre effectif l'Évangile » il n'entendait pas ce que nous entendons habituellement, à savoir une pastorale sociale qui œuvre à la promotion du pauvre, non. Il entendait par là le fait de corriger les fautes que l'on trouvait dans le clergé, comme on en trouvait chez les prêtres de l'ancienne alliance.

C'est tout cela que je veux dire lorsque je parle d'un ancêtre. La formation des prêtres ne découle pas par hasard de la première finalité. Elle est inhérente à la vocation, même lorsque la « plénitude » de cette vocation n'a pas été remarquée dès le début.

Autre fait à prendre en compte : en 1617, lors de son bref passage à Châtillon-les-Dombes en tant que curé, Vincent de Paul a réformé les habitudes relâchées des six pseudo « chapelains », qui y paressaient en négligeant leur travail pastoral auprès de la communauté qui leur était confiée. Ce changement n'a pas été provoqué par ses sermons, mais par son exemple. Et quand on sait que deux siècles plus tard, tout près de là, à Ars, un humble saint, grand admirateur de saint Vincent, attirera par son zèle pastoral des milliers de pèlerins...

² Conférence du 6 déc. 1658 sur la Fin de la Congrégation de la Mission : Abelly II, chap. V, p. 296 et Coste XII, n. 195, p. 84.

2° Une vision inspiratrice appliquée de manière originale

Comment l'inspiration initiale est-elle devenue réalité ? Nous connaissons tous l'histoire. A Beauvais, Vincent de Paul prêche des exercices à des ordinands, sur invitation de l'évêque, Mgr Potier... et voilà la flamme allumée. Cela se passait en 1628, alors que la Congrégation de la Mission était encore dans sa toute première enfance, et cela se passait d'ailleurs tout près de son lieu de naissance, sur les terres des Gondi.

Le clergé était partout en piteux état, et d'aucuns auraient pu trouver le remède bien faible pour soigner un mal si grand. Et il est certain que le fait de prêcher quelques retraites à des ordinands dans un diocèse risquait d'avoir autant d'effet que de prescrire de la poudre de perlimpinpin pour soigner une plaie en état de putréfaction. Mais cette étincelle déclencha un incendie. D'autres exercices furent prêchés dans d'autres diocèses de France, puis Rome elle-même s'y mit. Vinrent ensuite les retraites pour des prêtres déjà ordonnés. Et des réunions de prêtres à Saint Lazare, Paris, que l'on appellera les « Conférences du mardi ». Vinrent aussi des Séminaires, appelés Conciliaires en écho à la grande préoccupation du Concile de Trente. Tout ceci avec à chaque fois une contribution, due à l'inventivité de Vincent lui-même ou à la fidélité de ses missionnaires.

Il nous faut observer ici qu'à partir de l'inspiration initiale, la « plénitude des temps » est arrivée peu à peu mais de manière inéluctable. Notons aussi que c'est ainsi que peu à peu l'Évangile a été « rendu effectif », à travers une logique vinctienne et à travers une Congrégation qui prenait de mieux en mieux conscience de sa raison d'être. Il ne faut pas citer hors contexte ce « *rendre effectif l'Évangile* ». Il s'agissait de donner aux paysans évangélisés les pasteurs dont ils avaient besoin. Les disciples de Vincent n'étaient bien entendu pas les seuls à s'atteler à cette tâche ; bien d'autres se sont également préoccupés de la situation de cette Église du XVII^{ème} siècle. Cependant Vincent a non seulement compris ce qu'il était en train de faire, mais aussi quelle part il avait pris dans la réforme, et ce malgré sa modestie caractérisée : « *L'état ecclésiastique séculier reçoit beaucoup de Dieu à présent. L'on dit que notre chétive Compagnie y a beaucoup contribué par les ordinands et la compagnie des ecclésiastiques de Paris. Il y a beaucoup de gens de qualité qui embrassent cet état à présent* »³.

³ Coste II, n. 433, p. 28.

3° Le bon développement de la graine

Lorsque je parle de « développement », je pense certes au rayonnement de la « méthode vincentienne » dans d'autres régions de France et au nombre croissant de demandes que reçoit la Congrégation. Mais je fais également référence à la diversité dans la forme ou les méthodes de formation du clergé qui trouvent leur source dans les premières retraites d'ordinands. Cela a commencé en France, puis en Italie et en Pologne, et ensuite partout où la Congrégation s'implantait.

Notre Maison Mère (appelons ainsi le Collège des Bons-Enfants), qui au départ servait exclusivement de résidence aux missions, a collaboré très tôt à la formation du clergé. Les dernières vingt-cinq années de sa vie, saint Vincent fait une série de tentatives, dont certaines sont des échecs – ce qui est tout à fait normal à une époque où on commence tout juste à essayer de mettre en œuvre les prescriptions du Concile de Trente. Ce sont surtout les institutions destinées à l'éducation des jeunes adolescents qui n'ont pas marché ; notre fondateur avait pressenti dès le début que les résultats seraient décevants. Ce manque de résultats a été en partie cause de la lenteur avec laquelle les évêques français ont adopté la prescription.

Les tentatives peuvent être classées en trois catégories :

- La maison de formation – paroisse, comme celle fondée par Bourdoise. Les candidats vivaient dans un presbytère, car il s'agissait surtout de collaborateurs du pasteur qui dirigeait une paroisse.
- Le séminaire – institut : les candidats venaient y recevoir des formations, surtout en matière de cérémonie et de morale. Quand ils voulaient mener des études philosophiques ou théologiques, ils allaient dans les centres universitaires, qu'on appelait parfois des « collèges ».
- Le séminaire – collège : on y dispensait un enseignement complet, qui comportait l'aspect spirituel, intellectuel et, disons-le, pastoral.

J'affirme une fois pour toutes que la majorité de nos premiers « Séminaires » faisaient partie de la catégorie « Institut ». Ils étaient toujours créés sur demande d'un évêque ; cette demande était suivie

d'un contrat. Les conditions que mettait la Congrégation à l'acceptation de la demande sont particulièrement intéressantes. Par exemple, la communauté devait exercer le contrôle administratif de l'établissement ; les missionnaires chargés du Séminaire devaient en même temps pouvoir se consacrer aux missions populaires propres à la Congrégation (ce qui n'était pas trop difficile à accepter, étant donné que les évêques de France demandaient souvent des missions pour leur diocèse) ; il fallait que la fondation fût stable, pour éviter de se retrouver dans la situation où un évêque doit renoncer aux services des missionnaires.

Des prêtres, des Frères (appelés « coadjuteurs ») et parfois des clercs composaient les équipes de formateurs. La présence des Frères n'a rien de surprenant : d'abord, parce qu'ils collaboraient activement aux missions. Ensuite, parce que dans les séminaires eux-mêmes les tâches administratives et le travail en cuisine n'étaient jamais confiés à des femmes, tandis que certains Frères avaient de bonnes connaissances dans ces domaines. – L'équipe était dirigée par un Supérieur. Il devait être suffisamment compétent, sur le plan intellectuel notamment, car il lui arrivait fréquemment d'avoir à dicter des conférences, ou à trancher dans des affaires de moralité ou de liturgie. Et quand on était à ces postes, on n'y restait pas pendant une durée limitée comme nous en avons l'habitude aujourd'hui, entre autres pour respecter les normes du Droit Canon. Certains Supérieurs sont restés en poste quarante ans...

Ceci étant, ceux que l'on appelait les domestiques ou les valets – on dirait aujourd'hui les employés – n'étaient pas de simples salariés. On les considérait comme du personnel de maison, et ils recevaient à ce titre un enseignement chrétien adéquat. Par ailleurs, il faut rappeler qu'ils n'étaient pas employés sur une année entière, puisque les séminaristes eux-mêmes n'étaient dans l'institution que pendant certaines périodes de l'année. N'oublions pas non plus que le personnel était exclusivement composé d'hommes.

On peut encore dire quelques mots sur les bâtiments. Il ne faut pas imaginer qu'une institution aussi récente possédait dès ses débuts de grandes bâtisses comme celles que nous avons l'habitude de voir aujourd'hui. En réalité, les bâtiments étaient souvent d'anciennes maisons ou couvents remaniés, dans lesquels on aménageait une chapelle et des endroits appropriés pour des conférences et pour y loger les directeurs et les candidats à la formation sacerdotale. Il faut

bien dire par ailleurs qu'aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles les besoins en matière d'habitation étaient nettement moins importants que les nôtres ; aurions-nous oublié que même dans les palais, les lieux d'aisance et les cabinets de toilette étaient très rudimentaires ?

4° Le statut du séminariste

Dans les institutions éducatives actuelles dédiées à la formation des prêtres, outre les Normes Basiques qui émanent de Rome (Ratio), avec leurs équivalences dans les Conférences épiscopales, nous avons les Projets communautaires, les Statuts, les Dimensions éducatives. En ce qui concerne les Séminaires du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle, nous n'en connaissons que les règlements et les Règles communes, mais nous y trouvons suffisamment de matière pour nous rendre compte des objectifs recherchés par les institutions et de la façon de les atteindre.

Pour ce qui est de la manière de traiter les affaires gérées par notre communauté, il existait une entité qui, en quelque sorte, légiférait pour tous nos séminaires diocésains de par le monde. Il s'agissait des Assemblées Générales de la Congrégation. Nous trouvons dans leurs décrets une source d'informations qui n'est plus utilisée de nos jours, parce que l'autorité compétente a changé. Lorsque quelqu'un voulait s'assurer qu'une réglementation s'appliquait partout ou en cas de doute, il pouvait s'adresser aussi bien à ces Assemblées qu'au Supérieur Général de la communauté⁴.

1. LES OBJECTIFS

Comme nous l'avons dit plus haut, dispenser une formation philosophique ou théologique à un groupe de jeunes gens qui aspirait à la prêtrise n'était pas l'objectif premier. Il y avait pour cela – quand c'est ce qui était recherché – des Collèges ou des Universités à Paris, à Rome ou à Saragosse... On cherchait avant tout à instruire sur la pratique des vertus et à enseigner les affaires indispensables à l'exercice du ministère, telles que, par exemple, la célébration des sacrements. Souvenez-vous de la pagaille que saint Vincent dit avoir vue dans

⁴ L'ouvrage du P. F. CONTASSOT, CM, « Documents sur les séminaires confiés à la Congrégation de la Mission » (Paris, 1960) contient une mine d'informations sur le sujet.

l'église même : sur des autels latéraux, « *je remarquai sept ou huit prêtres qui dirent tous la messe différemment ; l'un faisait d'une façon, l'autre d'une autre* » (Coste XII, n. 206, p. 259) ; et il y avait pire encore, des cas d'ignorance crasse, comme l'a remarqué Madame de Gondi lorsque, s'approchant d'un prêtre pour la confession, vit qu'« *il marmottait quelque chose entre ses dents* » en latin de cuisine « *pour ce qu'il ne savait pas les paroles (de l'absolution) qu'il fallait prononcer, tant il était ignorant* » (Coste XI, n. 112, p. 170). Il n'existait pas alors de séminaires, ni aucun lieu de formation à la prêtrise ou au diaconat...

Nous comprenons mieux ainsi ce qui pouvait être proposé dans un séminaire aux XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle. Il est vrai que les objectifs étaient souvent formulés d'une manière très vincentienne : « Honorer le sacerdoce de Notre-Seigneur et former les ecclésiastiques dans la vertu et la science » (cette formulation est celle utilisée aux Bons Enfants).

2. EXIGENCES

Voyons ce qui était exigé de quelqu'un qui souhaitait être admis dans un de nos séminaires, par exemple dans celui des Bons Enfants :

a) être admis par un évêque. b) apporter une soutane, un chapeau, un bréviaire, une Bible et le livre du Kempis (c'était le nom de *l'Imitation du Christ*), un livre de théologie comme celui d'Abelly.

c) Se conformer à l'emploi du temps suivant :

5.00	Lever
5.30	Méditation
6.00	Angélus, litanies du Nom de Jésus, lecture d'un chapitre du Nouveau Testament
8.00	Messe avec la communauté
8.30	Petit-déjeuner
9.00	Cours ou conférence de théologie
10.30	Reprise et explications de l'enseignement
11.00.	Examen particulier, repas, visite au Saint Sacrement, pause

13.00	Chant
14.00	Prière du bréviaire
16.00	Conférence de morale
17.15	Prière du bréviaire
18.30	Examen particulier, dîner, Angélus, pause
20.15	Examen général
21.00	Coucher

L'entretien des séminaristes exigeait des *dépenses*. C'est pourquoi ils devaient normalement payer une pension, bien qu'il y eût possibilité d'obtenir une sorte de bourse. Cependant nous savons qu'il y a eu des cas où les débiteurs ont été traînés au tribunal civil pour les obliger à payer leurs dettes...

3. DIMENSIONS DE LA FORMATION

Dimension spirituelle

L'emploi du temps ci-dessus peut déjà nous donner une idée de l'objectif recherché.

Le séminariste allait à la chapelle le matin généralement après avoir effectué certains actes de piété personnels, comme par exemple les actes d'adoration, les actions de grâces, l'offrande de la journée. Dans la chapelle les prières étaient récitées avec toute la communauté. On y faisait aussi ce que l'on appelait une « méditation », suivant un schéma très proche de celui qu'ont connu ceux d'entre nous qui ont fait leur séminaire avant le Concile Vatican II, avec son itinéraire de vie purgative, illuminative et quelques vertus appelées ecclésiales. Et surtout, le dimanche avait lieu la répétition vincentienne des oraisons. Il y avait des livres classiques de méditation qui étaient lus en public pour l'édification des séminaristes.

Ceux qui liront les règlements ou les règles communes pourront facilement se rendre compte que les étapes de la méditation sont très similaires à celles que saint Vincent avait préconisées : se mettre en présence de Dieu, demander des grâces pour faire une bonne oraison, se proposer un sujet (ou un objet de méditation), réflexions,

sentiments éprouvés, résolutions, action de grâces. Il peut arriver que l'on soit tenté de faire quelques comparaisons avec les étapes actuelles de la Lectio Divina.

Il était habituel de faire des exercices spirituels – d'un jour par exemple – en entrant au séminaire. Cependant ce qui est le plus frappant, c'est la similitude de notre emploi du temps avec celui de notre communauté de cette époque, avec ses examens (particulier et général), l'Angelus. Qu'en est-il de la confession et de la communion ?

La communion était considérée comme « fréquente » lorsqu'elle était reçue une fois par semaine, c'est-à-dire normalement le dimanche, lors de la messe qui s'appelait justement « de communion ». Et il était très recommandé d'effectuer de brèves visites au Saint Sacrement à différents moments. La confession sacramentelle (il en allait de même pour les prêtres) se faisait au moins une fois par semaine, toujours avec les prêtres du séminaire, rarement avec des prêtres extérieurs.

Et la direction spirituelle ? Cela s'appelait « communication intérieure », se réalisait normalement chaque mois ou tous les deux mois. Elle se faisait avec un directeur suivant le schéma suivant : devoirs envers Dieu, relations avec le prochain – proches et étrangers – tentations, mauvaises habitudes, fautes plus fréquentes.

Je dis tout cela pour finir avec une réflexion presque surprenante : la direction devait aider à illustrer un thème nouveau (sic), celui de *la vocation*. C'est que la vocation était un sujet pour les moines et les religieux, mais elle ne l'était pas pour la prêtrise. Voir le sacerdoce comme une vocation ? Les séminaires y ont contribué. Il s'agissait de s'étudier soi-même pour donner une réponse responsable à la question de savoir si on était vraiment en train de répondre à un appel de Dieu.

Dimension académique

N'oublions pas qu'il existait des centres d'études spécialisées. Or les séminaires n'étaient pas conçus dans ce seul but. Ils comprenaient obligatoirement des cours ou des conférences de morale ou d'Écriture sacrée. L'enseignement de l'Écriture se faisait le dimanche, par une conférence basée sur un passage, et jamais de façon méthodique.

Dans les séminaires dirigés par la Congrégation, les enseignements académiques se faisaient selon les indications données par le Fondateur, c'est-à-dire en suivant un texte ou un manuel. Ce n'était pas

forcément du goût de tous les professeurs, qui auraient préféré travailler sur leurs propres notes, mais cela avait l'avantage de garantir une certaine sécurité à l'enseignement, qui sans cela risquait de s'écarter de la doctrine orthodoxe.

Autre point qu'il convient de souligner : les études dans les séminaires comportaient des contrôles des connaissances. A la fin de chaque sujet traité, les connaissances étaient vérifiées par des questions ou des exposés hebdomadaires (les samedis). Parfois les élèves devaient présenter à la fin du cours des thèses publiques ; et il est arrivé qu'à une de ces présentations un élève se soit tellement égaré sur le plan doctrinal que certains en ont été consternés. Parmi eux, le Supérieur Général, à qui l'affaire avait été rapportée...

Les connaissances en matière de morale étaient examinées publiquement dans ce qui s'appelait des « cas de conscience », et qui permettaient des débats très intéressants devant tous les directeurs.

Et qu'en était-il de la liturgie ? C'était peut-être la principale préoccupation des séminaires, pour les raisons évoquées plus haut. Il fallait faire des exercices de cérémonies et de rubriques. Un Manuel de cérémonies, que nos séminaires devaient suivre, a été préparé du temps du Père Almeras, le deuxième supérieur général. Nous pourrions regarder de haut ce genre de préoccupations : ce serait oublier qu'à l'époque, les Instituts spécialisés en Liturgie ne disposaient pas des excellents moyens dont ceux d'aujourd'hui sont dotés. Il a fallu attendre le début du XX^{ème} siècle pour que nous ayons un Pie X et le mouvement liturgique qui a préparé le *Sacrosanctum Concilium*.

Les époques antérieures avaient déjà eu fort à faire avec le Bréviaire et le Missel de Pie V, fruits du Concile de Trente et qui ont eu une grande utilité.

Il faut bien reconnaître, sans aucun complexe, que notre Congrégation, depuis Saint-Lazare et Bons Enfants (puis Saint Firmin), a été très appréciée pour sa splendeur liturgique, grâce à laquelle nous avons eu de véritables vedettes comme Bugnini ou Braga.

Qui dit liturgie dit attention particulière pour le chant. Celui de nos Séminaires était du grégorien ; il n'y avait pas de place pour le chant de l'orgue ni pour des instruments musicaux autres que les orgues à tuyaux.

Dimension pastorale

Nous en avons eu un aperçu lorsque nous avons évoqué la liturgie et le chant. Nos séminaires visaient clairement à former de bons pasteurs. Ceci peut sembler aujourd'hui une vérité de polichinelle, mais ce n'était pas le cas dans les siècles passés.

Les mois ou années passés dans l'institution conciliaire, avec ses règlements, ses oraisons, ses retraites, devaient y contribuer.

4. UN JUGEMENT SUR LA COLLABORATION VINCENTIENNE

Pour conclure ce travail, je voudrais vous inviter à réfléchir sur deux faits historiques qui ont contribué à évaluer l'apport de la Congrégation de la Mission dans la formation des prêtres dans le monde. Je ne m'attarde pas sur le jugement critique émis à une époque par les jansénistes au sujet de la mentalité des formateurs lazarisites. Ils ont émis le même jugement sur son fondateur, réussissant – dit-on – à retarder de quelques années sa béatification. Leur jugement a été très négatif, et dans une certaine mesure, pour cela même, il est tout à l'honneur des formateurs vincentiens.

Le premier fait auquel je fais allusion est le nombre important de séminaires confiés à la Congrégation de la Mission, surtout en France. Déjà à l'époque de leur fondation, des évêques comme le Bienheureux Alain de Solminihac percevaient la qualité de l'offre qui se mettait en place. Dans son diocèse de Cahors, l'évêque lui-même se sentait impliqué dans l'œuvre ; on comprend que saint Vincent et lui ont été proches et qu'il a été son modèle en matière de sainteté. S'il est vrai qu'au temps des balbutiements – à l'époque de leur fondateur – les maisons de formation n'étaient pas très nombreuses, environ cinq, à la fin du XVII^{ème} siècle elles étaient nombreuses : 32 en France, 6 en Pologne, 2 en Italie. En France, les 32 maisons représentaient 42% de tous les séminaires sur l'ensemble du pays, soit presque la moitié ! C'est bien le signe de la grande confiance en la qualité de l'enseignement qu'offraient les missionnaires vincentiens.

Mais s'il restait encore un doute, il suffirait pour être convaincu d'apprécier la qualité des diplômés de ces séminaires. C'est le cas par exemple des évêques qui y ont été formés, mais surtout de la solidité dans la foi et la fidélité à l'Eglise. On dit que l'immense majorité des prêtres formés par les lazarisites en France ont évité les pièges tendus

d'abord par le gallicanisme, et ensuite par la Constitution Civile du Clergé, promue par la révolution française. « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits ».

Lors de la conférence aux missionnaires du 5 août 1659, Saint Vincent répond à certaines questions concernant la manière dont les séminaires doivent être menés. Il fallait comme toujours « aller à la pratique » et partir des expériences. C'est ainsi qu'il a tiré les leçons d'une expérience du père de la Salle : « *Je vous dirai qu'étant en mission avec M. de la Salle, grand missionnaire, (...) ce bon Monsieur, étant à Villiers-le-Bel, trouva une femme qui, lui demandant à se confesser, le pria auparavant de lui résoudre quelque difficulté qu'elle avait, je pense, sur la réalité du Saint Sacrement, ou sur la communion sous les deux espèces. Comme il n'avait guère étudié qu'en philosophie et théologie et quelque autre chose, il se trouva fort empêché ; ce que nous ayant rapporté, nous fîmes des conférences sur ces matières, et Dieu nous fit la grâce de satisfaire à toutes les difficultés qu'on nous pouvait proposer. Ce bon Monsieur avait reçu cette grâce de Dieu de persuader tout ce qu'il voulait. (...) C'est quelque chose de faire des conférences sur les prédications et catéchismes ; mais le principal est la pratique ; ce que nous ferons, avec l'aide de Dieu* »⁵. (Coste XII, n. 210, p. 293-294)

Une page est tournée

A l'époque du Père Etienne et du P. Fiat, les fondations de la Congrégation ont à nouveau fleuri. L'Amérique, en commençant par le sud, a vu quantité de séminaires vincentiens voir le jour. Notre modestie a été mise à rude épreuve par tant de compliments sur la qualité de la formation qui y était dispensée, ainsi que sur l'augmentation du nombre de prêtres qui y étaient formés et leur qualité.

Un coup d'œil au *Catalogus provinciarum, domorum ac personarum* 2014-2016 de la Congrégation de la Mission nous donne ce genre de données :

Provinces : 46 – Vice-provinces : 4 – Régions : 6 – Maisons : 512

Confrères intégrés : 3.202

Confrères admis : 586

⁵ Pour de nombreuses informations, outre le livre cité antérieurement, l'on peut recourir aux ouvrages « Historia de la Congregación como la Historia de la CM (I) » par Mezzadri – Román (1992), ou à celui de Sr Poole: « A History of the Congregation of de Mission » (1973), suivi de son complément dans Vincentiana 8 (1984).

Nous noterons sur cette liste que non seulement le nombre de missionnaires chute dramatiquement depuis 50 ans, mais qu'en plus les choix des œuvres a changé sensiblement : plusieurs provinces ont tronqué les séminaires par les paroisses et des œuvres de mission par des collèges ou des sanctuaires. Il est vrai que souvent les autres communautés ont connu une diminution en nombre semblable ; cependant, il serait intéressant de regarder si la chute en nombre correspond aussi à un changement dans les œuvres dans certaines provinces. Il pourrait y avoir là une vraie question d'identité.

Traduction : Mme Marie DES NEIGES